

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 février 2020

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.519**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 24 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je désire obtenir copie du ou des documents suivant(s):

Toute (i) demande, avis, ou requête de Statistique Canada que la province retourne, supprime, ou détruit des données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes et (ii) communication relative à une telle demande, avis, ou requête.

Dates: du 1er février 2019 au présent. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé  
Annick Leblanc

p.j.